

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 22 MARS 2023

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 16 mars 2023, s'est réuni dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, le 22 mars 2023 à 18h30, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Nombre de membres en exercice : 25

Quorum : 13

Etaient présents (22) : BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, CORBERAND Olivier (remplace MILESI Nicole), DEGRENAND Bruno, DEMARCHE Dylan (remplace DAGUET Nadine), DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir (0) : /

Etaient absents (3) : ABBEY Serge, CARTERET Jean-Paul, SAVIN Thierry.

Secrétaire de séance : BLINETTE Alain



CS/22-03-2023/N°6

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE **ACTES RELATIFS AU PROJET DE TERRITOIRE**

CONTRAT TERRITORIAL « TERRITOIRES EN ACTION » 2022-2028

Le président, Didier CHEMINOT, explique que le PETR du Pays Graylois souhaite s'engager dans une nouvelle contractualisation territoriale avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, intitulée « Territoires En Action (TEA) », sur la période 2022-2028.

Durant cette période, deux phases sont à distinguer :

- 2022-2026 : phase de mise en œuvre du contrat, avec une enveloppe allouée au PETR d'un montant de 1.747.616 euros, et une date limite de dépôt des dossiers de demande d'appui financier pour le 31/12/2025 au plus tard,
- 2026-2028 : clause de revoyure avec possibilité d'une enveloppe complémentaire, si tous les crédits initiaux ont été consommés.

Le contrat TEA est élaboré sur la base du projet de territoire du PETR. Il est proposé de décliner la stratégie territoriale en 4 axes d'intervention :

1. Accompagner le Pays Graylois dans l'adaptation au changement climatique,
2. Conforter l'attractivité du Pays Graylois par le développement de l'offre de services à la population,
3. Faciliter l'accès à la santé pour tous,
4. Favoriser les mobilités durables du quotidien.

L'instance de gouvernance envisagée pour le suivi du projet de territoire et des différents outils mobilisés pour sa mise en œuvre est le bureau du PETR.

Enfin, pour la période 2022-2026, il est proposé de ventiler l'enveloppe des 1.747.616 euros de la manière suivante :

Axe d'intervention	Montant période 2022-2026	%
Axes obligatoires		
Axe 1 : Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique	597.854,40 €	34,2%
Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de service à la population	850.000 €	48,7%
Axes optionnels		
Axe 3 : Faciliter l'accès à la santé pour tous	125.000 €	7,1%
Axe 4 : Favoriser les mobilités durables du quotidien	0 €	0%
Part de crédits de l'enveloppe non-affectée	174.761,60 €	10%
TOTAL GENERAL	1.747.616 €	100%

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve la stratégie de territoire et la convention « Territoires En Action », telles que présentées par le PETR du Pays Graylois,
- valide les 4 axes d'intervention présentés,
- choisit le bureau du PETR, en tant qu'instance de gouvernance pour le suivi du projet de territoire et des différents outils mobilisés pour sa mise en œuvre,
- valide la ventilation de l'enveloppe 2022-2026, allouée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, telle que présentée ci-dessus,
- autorise le président (ou son représentant) à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20230322-CS-22032023-N06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Didier CHEMINOT
Président

